



# MAIRIE DELEGUEE DE MALESHERBES

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA MAIRIE DELEGUEE DE MALESHERBES DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le six septembre à 20h30, le conseil communal de la commune déléguée de Malesherbes, légalement convoqué le trente août deux mille seize, s'est réuni sous la Présidence de Madame DAUVILLIERS, Maire délégué.

**Etaient présents :** Mmes BECHU, BERTHELOT CHRISTINE, BERTHELOT ISABELLE, BISON, DAUVILLIERS, PIAU, ROSSI ET MM. AMANY, COLIN, DELMOND, GAURAT, GIRARD, GUERIN, LEBLANC, LEDUR, MATIGNON, MOISY ET SENET.

**Avaient donné pouvoir :** MME BAFFOY A MME PIAU, MME BUFFETEAU A M. GIRARD, MME DELACUVELLERIE A M. LEBLANC, M. FAURIE A M. DELMOND, MME PASQUET A MME DAUVILLIERS ET MME VAQUIE A M. GUERIN.

**Etaient ABSENTS :** Mmes HOUDOUX, MATONDO, RODRIGUES DE SOUSA, MM GRAMOSO ET MANIAK.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle BERTHELOT.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX	
EN EXERCICE :	29
PRESENTS :	18
POUVOIRS :	6
ABSENTS ET/OU EXCUSES :	5
VOTANTS :	24

### CONSEIL COMMUNAL

- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES DU 20 JUIN 2016.

Aucune remarque n'étant apportée, ce compte rendu est considéré comme adopté à l'unanimité.

### PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

#### ❖ AFFAIRES GENERALES.

##### **16-09-AFG-01 PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SIARCE.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2015 du SIARCE.

#### ❖ FINANCES.

##### **16-09-FIN-01 APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable au règlement ci-joint.

- **PRECISE** que seul le Conseil Municipal a vocation à modifier ce règlement.

**16-09-FIN-02 TAXE FONCIERE NON BATIE – EXONERATION AUX JEUNES AGRICULTEURS.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la proposition d'accorder le dégrèvement de 50 % de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs installés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de deux ans.
- **PRECISE** que ces exonérations seront retracées budgétairement à l'article comptable 7391171.

**16-09-FIN-03 LISSAGE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable à la durée de la période de lissage des taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti à 12 ans.

**16-09-FIN-04 INSTITUTION D'UNE TAXE D'AMENAGEMENT.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable à l'instauration de la taxe d'aménagement au taux de 3 %.
- **PRECISE** que la commune applique un taux uniforme sur tout le territoire.
- **PRECISE** que les titres relatifs à l'application de la taxe seront crédités à l'article comptable 10226.

**16-09-FIN-05 INSTITUTION DE LA TAXE FORFAITAIRE AU TITRE DES CESSIONS DE TERRAINS NUS DEVENUS CONSTRUCTIBLES.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **EMET** un avis favorable à l'assujettissement des terrains nus devenus constructibles à la taxe forfaitaire sur les cessions.
- **DIT** que le taux est à 10 %.
- **PRECISE** que cette taxe est due à toutes cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit la date à laquelle cette délibération est intervenue.
- **PRECISE** que les titres relatifs à l'exécution de la taxe seront crédités à l'article comptable 73111.

**16-09-FIN-06 INSTITUTION D'UNE TAXE ANNUELLE SUR LES FRICHES COMMERCIALES.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ (22 pour et 2 abstentions) :

- **EMET** un avis favorable à l'instauration de la taxe annuelle sur les friches commerciales sur l'ensemble du territoire de la commune.
- **PRECISE** que la commune n'appliquera pas de majoration des taux légaux en vigueur.
- **PRECISE** que les titres relatifs à l'application de la taxe seront crédités à l'article comptable 7318 et les dégrèvements constatés à la charge de la commune à l'article comptable 7391178.

**16-09-FIN-07 ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à la MAJORITÉ (23 pour et 1 contre) :

- **EMET** un avis favorable à l'assujettissement des logements vacants du territoire à la taxe d'habitation.
- **PRECISE** que les titres relatifs à la taxe seront crédités à l'article comptable 73111 et les dégrèvements constatés à la charge de la commune à l'article comptable 7391172.

❖ **ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

**16-09-ACO-01 ADOPTION DU RAPPORT SUR LA PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015 DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la Commune de Malesherbes.
- **EMET** un avis favorable à la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération.
- **EMET** un avis favorable à la mise en ligne du rapport et de la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **EMET** un avis favorable pour renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.


❖ **PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.**

**16-09-EAU-01 ADOPTION DU RAPPORT SUR LA PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MALESHERBES.**

Le Conseil Communal après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Commune de Malesherbes.
- **EMET** un avis favorable à la transmission aux services préfectoraux de la présente délibération.
- **EMET** un avis favorable à la mise en ligne du rapport et de la délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- **EMET** un avis favorable pour renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

**INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire,  
  
**DELMIRA DAUVILLIERS**  
 Le Maire  
 Commune de Malesherbes  
 Loiret